



Ville de *SAINTPAIR* sur MER

CONCOURS COMMUNAL DES ILLUMINATIONS 2017

Le concours communal des illuminations est reconduit pour l'année 2017. Il s'étendra du 22 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

Toute personne habitant sur le territoire de la commune peut s'inscrire gratuitement à la Mairie, avant le 22 décembre 2017.

Pour le concours, sont prises en considération toutes les illuminations visibles de la rue ou de la route : maisons avec jardin - fenêtres, murs, balcons, terrasses - commerces (vitrines).

Un lauréat, classé premier deux années consécutives, sera classé hors concours la troisième année.

Un jury de plusieurs membres fera une visite inopinée durant cette période. Afin de prendre en compte les critères de classement du concours départemental, la notation sera effectuée selon la grille d'appréciation ci-dessous :

- Illumination générale	5 points
- Complexité	5 points
- Originalité	5 points
- Recherche artistique	5 points

Total idéal	20 points

La remise des prix est prévue courant Février au cours d'une petite réunion amicale.

Sous réserve d'un nombre de participants correspondant à : 10 minimum.

✕ -----

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS COMMUNAL DES ILLUMINATIONS 2017

A retourner à la Mairie de Saint-Pair-sur-Mer (255 rue de la Mairie)

Avant le 22/12/17

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

.....
.....

Catégorie : (à entourer)

- Habitation

- Commerce